



DECOMPOSITION DES PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE (DPGF)

ST Canaux Picardie Champagne Ardenne

Démolition de maisons éclusières

Secteur Nord de CPCA

VOIES NAVIGABLES DE FRANCE - Direction Territoriale Bassin de la Seine et Loire aval
Service Territorial Canaux Picardie Champagne-Ardenne
76, rue de Talleyrand
51084 REIMS CEDEX

N° prix	Désignation du prix et prix unitaire en toute lettres (hors taxes)	Prix unitaire en chiffres (H.T.)
1	<u>Démarches préparatoires et installation de chantier pour toutes les tranches.</u> Ce prix comprend conformément au CCTP : Les démarches préparatoires ainsi que les opérations nécessaires à la réalisation de l'opération objet du présent marché, comprenant : - les demandes administratives (notamment de circulation) et les raccordements aux divers réseaux, ainsi que les frais imputés à ces réseaux; - l'amenée et le repliement de tous les matériels et personnels nécessaires à la complète exécution des travaux ; - l'installation et le repliement des installations de chantier, et leur déplacement éventuel par le maître d'œuvre ; - la vérification de l'isolement et des coupures de réseaux, bouchonnement et déconnexion des réseaux d'assainissement le cas échéant ; - la fourniture et la mise en œuvre de barrières de sécurité et la protection du chantier pendant toute la durée de celui-ci ; - la préparation du terrain par abattage, dessouchage et débroussaillage des arbres et arbustes présents sur la parcelle et nécessaire à la réalisation des travaux ; - le débarrasage des matériels, matériaux et encombrants, cuves laissées en place, tri soigneux, mise en bennes et évacuation selon la réglementation en vigueur ; - l'établissement d'un plan de retrait, y compris études techniques et analyses des risques, diffusion au MOA puis aux organismes de tutelle - l'élaboration et le suivi des DICT, plan d'exécution, plan de prévention; - la fabrication et la pose de panneaux d'information réglementaires, affichant notamment le numéro ainsi que certaines informations du permis de démolir ; - la participation à l'ensemble des réunions nécessaires au calage, cadrage, à la planification du projet et à la réalisation de travaux ; - le conditionnement et l'évacuation au fur et à mesure de leur production des déchets spéciaux ou dangereux, dans le respect de la réglementation en vigueur ; - la réalisation de constats avant et après travaux effectué par un	

	huissier de justice, sur l'intégralité de la zone de travaux et sur les voies susceptibles d'être empruntées; - La remise des documents de suivi de chantier, notamment les fiches d'exposition, les fiches de suivi des autocontrôles, les plans de chargement des déchets, les BSD ; - Toutes les sujétions nécessaires aux résultats attendus. Ce prix sera rémunéré comme suit : 20 % après l'installation de chantier et obtention des autorisations nécessaires, DICT, arrêté, consignation des concessionnaires, etc... 20 % après réalisation de la moitié des travaux ; 60 % après le repliement de toutes les installations de chantier, la remise en état du site et la fourniture des bordereaux de suivi des déchets, y compris les bordereaux de suivi des déchets amiantés. Le forfait hors taxe	
--	---	--

2	<u>Déconstruction de la maison éclusière et annexes à Vauxaillon</u> <u>Adresse : N°5, rive droite, Lieudit « Les Guillemets Ouest »</u> <u>1448, rue de Brancourt, 02320 Vauxaillon - (Tranche ferme).</u> Ce prix rémunère conformément au CCTP : La déconstruction de la maison éclusière, constitué de sols en béton, de murs en béton, plaques de plâtre et parpaings, de toiture en plaques fibrociment ondulées ou en tuiles n'ayant fait l'objet d'aucune détection d'amiante et de plomb. Ce prix comprend ainsi notamment : - La déconstruction du bâtiment suivant la méthodologie approuvée du titulaire, jusqu'à la cote TN -0.40m, intégrant notamment les sujétions et contraintes liées au site ; - La déconstruction des garages et murs de soutènement et clôtures; - Le remblaiement soigné et le compactage par couches successives sur l'intégralité des surfaces en chantier par des matériaux inertes jusqu'à la cote TN + 0.10 cm, ou de produits issus de la déconstruction des bâtiments visés par le présent marché. Les produits issus de la déconstruction ci-avant mentionnés devront avoir fait l'objet, avant toute mise en œuvre en qualité de matériaux de remblaiement, de prélèvements et d'analyse démontrant leur caractère inerte ; - L'évacuation des gravats de toute natures présents aux abords des bâtiments et leur élimination selon la réglementation en vigueur ; - Toutes les sujétions nécessaires aux résultats attendus. Le forfait hors taxe	
---	--	--------------

3	<u>Déconstruction de la maison éclusière et annexes à Omissy de Vauxaillon et Adresses N°21, rive droite, Lieudit « Moulin Brûlé »</u> <u>02100 Omissy – (Tranche ferme).</u> Ce prix rémunère conformément au CCTP : Ce prix rémunère conformément au CCTP : La déconstruction de la maison éclusière, constitué de sols en béton, de murs en béton, plaques de plâtre et parpaings, de toits en plaques de ciment-béton, plaques de plâtre et parpaings, de toiture de type claque d'ardoise et de plombs ou en tuiles n'ayant fait l'objet d'aucune détection d'amiante et de plomb. Ce prix comprend ainsi notamment : Ce prix comprend ainsi notamment : - La déconstruction du bâtiment suivant la méthodologie approuvée du - La déconstruction du bâtiment suivant la méthodologie approuvée du - titulaire jusqu'à la fin des Travaux et puis de suite à la fin des - sur les lieux de la déconstruction et le compactage par couches successives sur - La déconstruction des façades, charpente, parpaings, matériaux divers et de - cléments issus de la déconstruction des bâtiments visés par le présent - Le ramassage et le transport des matériaux de déconstruction vers les - l'intégrité des matériaux en chantier par la mise en œuvre de la capacité de - produits issus de la déconstruction de bâtiments visés par le présent et - matériaux produits issus de la déconstruction ci-avant mentionnés - de la déconstruction des objets de la déconstruction présents aux abords des - matériaux de déconstruction de la déconstruction et d'analyse démontrant - les caractéristiques nécessaires aux résultats attendus. - L'évacuation des gravats de toute natures présents aux abords Le forfait hors taxe (en toutes lettres) en la réglementation en vigueur ; - Toutes les sujétions nécessaires aux résultats attendus. Le forfait hors taxe	
---	--	--

4	<u>Déconstruction de la maison éclusière et annexes à Morcourt</u> <u>Adresse : N°21, rive gauche, Lieudit « Le Village »</u> <u>02100 Morcourt – (Tranche optionnelle n° 1).</u> Ce prix rémunère conformément au CCTP : La déconstruction de la maison éclusière, constitué de sols en béton, de murs en béton, plaques de plâtre et parpaings, de toiture en plaques ondulées ou en tuiles ayant fait l'objet d'une détection d'amiante et de plomb. (voir diagnostic joint aux pièces du marché) Ce prix comprend ainsi notamment : - La déconstruction du bâtiment suivant la méthodologie approuvée du titulaire, jusqu'à la côte TN – 0.40 m, intégrant notamment les sujétions et contraintes liées au site ; - La déconstruction des annexes, garages, murs de soutènement et clôtures ; - Le remblaiement soigné et le compactage par couches successives sur l'intégralité des surfaces en chantier par de matériaux inertes ou de produits issus de la déconstruction des bâtiments visés par le présent marché. Les produits issus de la déconstruction ci-avant mentionnés devront avoir fait l'objet, avant toute mise en œuvre en qualité de matériaux de remblaiement, de prélèvements et d'analyse démontrant leur caractère inerte ; - L'évacuation des gravats de toute natures présents aux abords des bâtiments et leur élimination selon la réglementation en vigueur ; - Toutes les sujétions nécessaires aux résultats attendus. Le forfait hors taxe	
5	<u>Déconstruction de la maison éclusière et annexes à Morcourt</u> <u>Adresse : N°21, rive gauche, Lieudit « Le grand Étang »</u> <u>02100 Morcourt – (Tranche optionnelle n° 1).</u> Ce prix rémunère conformément au CCTP : La déconstruction de la maison éclusière, constitué de sols en béton, de murs en briques, plaques de plâtre et parpaings, de toiture en plaques fibro ciment ondulées ou en tuiles ayant fait l'objet d'une détection d'amiante et de plomb. Ce prix comprend ainsi notamment : - La déconstruction du bâtiment suivant la méthodologie approuvée du titulaire, jusqu'à la côte TN -0.40 m, intégrant notamment les sujétions et contraintes liées au site ; - La déconstruction des annexes, garages et murs de soutènement et clôtures; - Le remblaiement soigné et le compactage par couches successives sur l'intégralité des surfaces en chantier par de matériaux inertes ou de produits issus de la déconstruction des bâtiments visés par le présent marché. Les produits issus de la déconstruction ci-avant mentionnés devront avoir fait l'objet, avant toute mise en œuvre en qualité de matériaux de remblaiement, de prélèvements et d'analyse démontrant leur caractère inerte ; - L'évacuation des gravats de toute natures présents aux abords des bâtiments et leur élimination selon la réglementation en vigueur ;	

	- Toutes les sujétions nécessaires aux résultats attendus. Le forfait hors taxe	
6	<u>Déconstruction de la maison éclusière et annexes à Saint-Quentin</u> <u>Adresse : N°22, rive droite,</u> <u>2 Boulevard Jean Bouin, 02100 Saint-Quentin – (Tranche optionnelle n° 2).</u> Ce prix rémunère conformément au CCTP : La déconstruction de la maison éclusière, constitué de sols en béton, de murs en béton, plaques de plâtre et parpaings, de toiture en plaques en fibro ciment ondulées ou en tuiles ayant fait l'objet d'une détection d'amiante et de plomb. (diagnostic joint aux pièces du marché) Ce prix comprend ainsi notamment : - La déconstruction du bâtiment suivant la méthodologie approuvée du titulaire, jusqu'à la côte TN -0.40 m, intégrant notamment les sujétions et contraintes liées au site ; - La déconstruction des abords, clôtures et murs ; - Le remblaiement soigné et le compactage par couches successives sur l'intégralité des surfaces en chantier par de matériaux inertes ou de produits issus de la déconstruction des bâtiments visés par le présent marché. Les produits issus de la déconstruction ci-avant mentionnés devront avoir fait l'objet, avant toute mise en œuvre en qualité de matériaux de remblaiement, de prélèvements et d'analyse démontrant leur caractère inerte ; - L'évacuation des gravats de toute natures présents aux abords des bâtiments et leur élimination selon la réglementation en vigueur ; - Toutes les sujétions nécessaires aux résultats attendus. Le forfait hors taxe	

Total H.T. pour la Tranche ferme :

T.V.A. pour la Tranche ferme :

Total T.T.C. pour la Tranche ferme :

Total H.T. pour la Tranche optionnelle n° 1 :

T.V.A. pour la Tranche optionnelle n° 1 :

Total T.T.C. pour la Tranche optionnelle n° 1 :

Total H.T. pour la Tranche optionnelle n° 2 :

TVA pour la Tranche optionnelle n° 2 :

Montant T.T.C. pour la Tranche optionnelle n° 2 :

Total H.T. des Tranches :

Total T.V.A. des Tranches :

Total T.T.C. des Tranches :

Fait à

Nom du signataire,

Date

Cachet de l'entreprise